

Sanodure Olive Brun 2R

Page 1

Référence : KS6760

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: oui
Classe: D2A

Section 01 - Identification du produit et de la compagnie**Identification de la compagnie:**

Clariant (Canada) Inc.
2 Lone Oak Court
Toronto, Ontario, M9C 5R9
N° de téléphone: +1 514-832-2559

Information sur la substance/préparation:

ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com

N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666

Nom commercial: Sanodure Olive Brun 2R
Numéro du produit: 102033
Famille chimique: Colorant azoïque/complexe de nickel anionique
Usage: Colorant à l'aluminium

Section 02 - Identification des dangers**Effets de l'exposition:**

Le contact avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. L'inhalation de la poussière peut causer de l'irritation aux voies respiratoires.

Nickel et les composés spécifiques du nickel: le nickel et les composés spécifiques du nickel ont été rapportés pouvant causer une dermatite chez des individus sensibles. L'ingestion de sels solubles peut causer de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Les poussières peuvent irriter les yeux, les muqueuses et la peau. Le nickel est un cancérigène expérimental, un agent tumorigène équivoque et a aussi démontré des effets néoplastigènes. Le nickel est un agent cancérigène chez les animaux (IARC), cancérigène chez l'homme (NTP) et tératogène chez les animaux. Des test positifs de mutagénicité ont été rapportés pour le nickel et quelques composés spécifiques du nickel. Inscrit sur la liste IARC groupe 1 (cancérigène chez l'homme).

Hexylèneglycol: nocif par ingestion et inhalation. Peut causer des effets au système nerveux central. Irritant pour la peau et les voies respiratoires. Irritant sévère pour les yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Les effets d'exposition à long terme n'ont pas été déterminés.

Inscrit comme produit cancérigène: IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients

Sanodure Olive Brun 2R

Page 2

Référence : KS6760

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Ingrédients dangereux:

Composant	Numéro CAS	Concentration
Nickel élémentaire	7440-02-0	1 - 5 %
Hexylèneglycol	107-41-5	1 - 5 %

Information sur le composant toxique:

Hexylèneglycol (107-41-5)

Toxicité orale aiguë DL50 > 2,000 mg/kg (rat)

Source: Supplier

Toxicité d'inhalation aiguë: CL50 (8 h, rat)

Source: Supplier

Toxicité cutanée aiguë: DL50 > 2,000 mg/kg (rat)

Source: Supplier

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies**Point d'éclair:** non applicable**Moyens d'extinction:** Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.**Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:**

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

Risques particuliers de feu et d'explosion: Les poussières organiques ont un potentiel d'explosivité en présence d'étincelle électrostatique et de flamme. Maintenir la propreté des lieux pour le contrôle de la poussière.

Sanodure Olive Brun 2R

Page 3

Référence : KS6760

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
 Oxydes de nickel
 oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de soufre

Énergie minimale d'allumage: < 10 J

Risque d'explosion de poussière.

Méthode: tube de Hartmann modifié

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition. Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention**Précautions lors de la manipulation:**

Conserver le récipient bien fermé.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle:**

Composant	Numéro CAS:	Liste réglementaire	Type de valeur	Valeur 1	Valeur 2
Nickel Elemental (Elemental)	7440-02-0	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	8-hour, time-weighted average		1.5 mg/m ³

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Numéro CAS:	Liste réglementaire	Type de valeur	Valeur 1	Valeur 2
Hexylene glycol	107-41-5	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	Ceiling limit	25 ppm	

Protection respiratoire:

Respirateur avec un filtre à poussière

Protection des mains:

Gants en caoutchouc ou en plastique

Sanodure Olive Brun 2R

Page 4

Référence : KS6760

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Protection des yeux:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Autre équipement de protection:	Porter un vêtement jetable durant la manipulation du produit. Les travailleurs devraient prendre une douche à la fin du quart de travail. S'assurer de s'être proprement lavé avant de manger.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État:	granulé
Couleur:	brun foncé
Odeur:	non précisé
pH:	5 - 6 (20 °C, 10 g/l)
Solubilité dans l'eau:	env. 30 g/l (20 °C) soluble
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	non applicable (1,013 hPa)
Densité en vrac:	env. 800 kg/m ³

Section 10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:	220 °C Méthode: test de décomposition isopéribolique Vitesse de chauffage : 0 K/min, coupelle ouverte
Décomposition thermique:	230 °C Méthode: test de décomposition dynamique
Stabilité chimique:	Stable
Polymérisation dangereuse:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.
Incompatibilité avec (Conditions à éviter) :	Non connu
Produits de décomposition dangereux :	aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

Section 11 - Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	DL50 > 5,000 mg/kg (rat) Méthode: test interne SANDOZ
Irritation cutanée:	Non irritant. (lapin) Méthode: Test interne SANDOZ
Irritation oculaire:	Non irritant. (lapin) Méthode: Test interne SANDOZ

Section 12 - Informations écologiques

Sanodure Olive Brun 2R

Page 5

Référence : KS6760

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Informations sur le produit:

Biodégradation:	env. 61 % (14 d, COT) Méthode: Méthode HOECHST
Toxicité sur les poissons:	CL0 200 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) Méthode: mod. routine bioassay method /1.11.74

Remarques:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Informations sur le composant:

2-Méthyl-2,4-pentane-1,3-diol (107-41-5)

Biodégradation:	81 % (28 d) Facilement biodégradable. Source: Supplier
Toxicité sur les poissons:	8,510 mg/l (96 h, Gambusia affinis (Guppy sauvage)) Source: Supplier
Toxicité sur les daphnies:	CE50 5,410 mg/l (48 h, Daphnia magna) Source: Supplier
Toxicité sur les algues:	Cl50 > 429 mg/l (72 h, Selenastrum capricornutum (algue verte)) Source: Supplier

Section 13 - Information pour l'élimination**Information sur l'élimination des déchets:**

Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Section 14 - Information sur le transport

TDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

LIS:	oui
LES:	non
Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la LIS/Canada.	

LCPE

Inscrit sur la liste prioritaire:	non
Inscrit sur la liste des substances toxiques:	non

INRP oui**Statut TSCA:**

Sanodure Olive Brun 2R

Page 6

Référence : KS6760

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations

SIMDUT



Peut irriter les yeux et la peau.

L'inhalation de la poussière peut irriter les voies respiratoires.

un nuage de poussière du produit peut être allumé par une étincelle ou une flamme.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.